

Réunion du 2 décembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.  
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, vice-présidents.  
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, M. Sébastien ZAEGEL, membres.
- Procuration(s) : Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, M. Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF, M. Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Mme Françoise BUFFET
- Excusé(s) :
- Absent(s) : Mme JURDANT-PFEIFFER Pascale, Mme PFERSDORFF Françoise, M. SENE Marc
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Thierry CARBIENER

**CP/2019/523**  
**M2\_2019\_11\_22\_523**

**70510 - Modernisation du réseau routier**  
**RD18 Liaison A4 - LORENTZEN**  
**Proposition d'indemnisation des exploitants agricoles**  
**concernés par les aménagements fonciers, agricoles et**  
**forestiers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la prise en charge, par le Département du Bas-Rhin, d'une indemnité exceptionnelle pour perte de revenus des exploitants agricoles concernés par les aménagements fonciers agricoles et forestiers sur Thal-Drulingen, Mackwiller et Lorentzen,

- approuve le mode de calcul sur la base d'une perte de revenus sur quatre ans de 30,76 €/are, ajustée, au-delà de quatre ans, au prorata du nombre de mois supplémentaires,

- approuve, sur la base du mode de calcul, le montant prévisionnel de 165 126,13 € de cette indemnité exceptionnelle, à verser aux associations foncières en charge de la répartition, selon la décomposition suivante :

- association foncière de Thal-Drulingen : 1 066,02 ares x 30,76 €/are = 32 790,77 €
- association foncière de Mackwiller : 3 190,57 ares x 30,76 €/are = 98 141,93 €
- association foncière de Lorentzen : 1 111,62 ares x 30,76 €/are = 34 193,43 €

- approuve le modèle de convention à conclure avec chacune des associations foncières, joint en annexe,

- autorise le Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**Nombre de votes exprimés : 43**

<b>Vote(s) pour :</b>	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, Mme Françoise BUFFET, M. Mathieu CAHN, M. Thierry CARBIENER, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT	43
<b>Vote(s) contre :</b>	/	0
<b>Abstention(s) :</b>	/	0

Pour extrait conforme  
Pour le Président  
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques

Jean MUCKENSTURM

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20191202-  
lmc1133650-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 04/12/19